

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 448

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Disparition des plus petits

« Le Gutenberg », organe hebdomadaire de la Fédération suisse des typographes et de la Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartonniers (adresse utile : Monbijoustrasse 33, 3000 Berne) poursuit depuis quelques semaines une très intéressante et utile mise à jour de la presse suisse, sous la plume d'Oscar Hiestand. Empruntons à cette synthèse quelques éléments de constat au chapitre de la concentration, tout en notant bien que la disparition de titres ne correspond pas nécessairement à une diminution qualitative de la diversité de la presse.

O. Hiestand précise donc : « De 1939 à 1973, le tirage global de la presse suisse a augmenté de 52%, malgré la disparition de 112 journaux pendant cette période; cette diminution de titres s'est fait sentir principalement entre 1955 et 1960 : les journaux qui paraissent de une à quatre fois par semaine voient leur tirage diminuer de 32%, et 117 titres disparaître; la presse quotidienne s'augmente de cinq unités et le tirage de cette catégorie croît de 70%; les effets de la restructuration ont donc essentiellement touché les petits ».

Travaux d'experts

Les sources, jusqu'en 1975, ne manquent pas qui permettent de suivre l'évolution de la presse suisse; ce sont tant les enquêtes de la Commission des cartels (début 1974) que les travaux de la commission d'experts chargée de préparer la révision de l'article 55 de la Constitution fédérale, « Droit de la presse-aide à la presse » (la « concentration de presse ») : « Non seulement la disparition complète de journaux par suite de rachats, mais aussi l'absorption d'un journal, jusqu'à l'indépendant, par une grande entreprise de presse, la transformtaion de feuilles indépendantes en feuilles « jumelées »... Dans ce dernier cas, tout est commun entre la feuille principale (publication mère) et la feuille absorbée, sauf le nom; dans cer-

tais cas, la feuille rachetée garde encore une feuille locale propre, éventuellement aussi pour les annonces, tandis que le reste, le « manteau », est repris par la publication mère »).

Les chiffres mis à jour par « Le Gutenberg » : mis à part les feuilles d'annonces gratuites, cette statistique tient en compte tous les journaux qui paraissent au moins une fois par semaine, pour autant qu'ils soient orientés vers l'actualité ou vers une classe sociale, et qu'ils n'aient pas le caractère spécifique des hebdomadaires :

Nombre de journaux selon la langue

Année	Allemande ± %	Française ± %	Italienne ± %	Total ± %
1939	280	107	21	408
1950	257	— 8,2	100	— 6,5
1960	263	+ 2,3	103	+ 3,0
1969	232	—11,8	92	—10,6
1976	209	—10,0	66	—28,3

¹ dont 3 en langue romanche

² dont 129 paraissent 5 à 8 fois par semaine, 87 2 à 4 fois et 76 hebdomadaires

Les derniers « cas » significatifs : la progressive disparition de la « Gazette de Lausanne » (après la fusion de 1972 avec le « Journal de Genève »); l'absorption des « Tages Nachrichten » de Münsingen par la « Berner Zeitung; la réorganisation rédactionnelle entre « 24 Heures » et la « Tribune-Le Matin »; le passage des journaux radicaux « Luzerner Tagblatt » et « Zuger Tagblatt », 30 000 exemplaires à eux deux, sur les rotatives du très démocrate-chrétien « Vaterland » (33 licenciements); le déménagement du « Courrier de Genève », désormais composé et imprimé à Fribourg, en collaboration avec « La Liberté » (28 collaborateurs perdent leur poste dans l'opération); la formation, à Fribourg, sous l'impulsion de Publicitas, d'un pool qui regroupe « La Gruyère », « La Liberté » et son supplément « Noir-Blanc »; l'absorption des « Basler Nachrichten » par la « National Zeitung » (67 licenciements et 30 retraites anticipées); la collaboration technique et rédactionnelle de la libérale « Gazetta Ticinese » avec le « Giornale », la publication de la droite milanaise.

Nucléaire: phase décisive

Avec la mise au point des conclusions de la commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de modification de la loi sur les installations nucléaires, la bataille parlementaire sur le nucléaire est entrée dans une phase décisive.

Voyez les milieux patronaux et de la haute finance « rôder » aussitôt leurs arguments ! Le droit de ratification réservé aux Chambres fédérales par la dite commission en cas d'édification d'une centrale inspire les commentaires suivants à la Société pour le développement de l'économie suisse (bulletin du 21.3.78) :

« (...) Une telle procédure serait propre à entraîner considérablement les décisions et revêt dès lors un caractère fort problématique; ne peut-on pas y voir un certain excès de démocratisation comme aussi dans l'abandon de la disposition se-

lon laquelle les autorisations générales seraient impératives pour les cantons et les communes ? Ces concessions accordées au milieux qui adoptent à l'égard de l'énergie nucléaire un attitude fondamentalement négative ne vont-elles pas peser d'un poids trop lourd pour l'approvisionnement suffisant de notre pays en énergie ? Le but des délibérations parlementaires va donc être de trouver un juste milieu entre les restrictions nécessaires et un refus quasi-doctrinaire de l'énergie nucléaire ».

On serait curieux de savoir quelle dose de « démocratisation » paraît souhaitable à ces milieux, s'ils refusent le contrôle du Parlement sur les décisions en question...

Et la conclusion, sous forme de chantage, qui sous-tendra, à n'en pas douter, tous les débats à venir : « Il en va de la survie actuelle et future de l'économie nationale ».